Dossier de l'OHI n° S1/0404

LETTRE CIRCULAIRE 28/2023
1er septembre 2023

REPARTITION DES RESPONSABILITES ENTRE LE SECRETAIRE GENERAL ET LES DIRECTEURS

Référence : Lettre circulaire de l'Assemblée n° 18/23 du 09 mai 2023 – Résultats des élections aux postes de Secrétaire général et de Directeur de l'OHI

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme indiqué dans la lettre en référence, le Dr Mathias Jonas a été réélu au poste de Secrétaire général pour un mandat de trois ans et le Dr John Nyberg au poste de Directeur pour un mandat de six ans à compter du 1er septembre 2023.

2. Le Secrétaire général, en consultation avec les Directeurs, a réparti les principales responsabilités des différents aspects du programme de travail de l'OHI de manière à se conformer globalement aux trois parties du programme de travail de l'OHI, comme suit :

Dr Mathias JONAS – Secrétaire général

- Relations avec l'UE, les Nations Unies incluant l'OMI, l'AIFM et l'OMM, les organismes internationaux concernés par les questions hydrographiques dans les régions polaires, les Etats non membres de l'OHI et d'autres organisations et organismes pertinents, le cas échéant ;
- Questions relatives aux adhésions à l'OHI et aux relations avec le gouvernement hôte ;
- Relations publiques ;
- Finances et budget ;
- Plan stratégique, programme de travail ;
- Rapport sur l'exécution des programmes ;
- Conseil de l'OHI ;
- Administration du Secrétariat de l'OHI, technologie de l'information ;
- Administration du personnel du Secrétariat de l'OHI, Règlement du personnel.

et les Commissions hydrographiques régionales suivantes :

- Commission hydrographique régionale de l'Arctique ;
- Commission hydrographique de la mer Baltique ;
- Commission hydrographique de l'Asie orientale ;
- Commission hydrographique nordique ;
- Commission hydrographique Etats-Unis/Canada.

et la commission suivante :

- Commission hydrographique sur l'Antarctique.

4b, quai Antoine 1er
B.P. 445
MC 98011 MONACO CEDEX
PRINCIPALITY OF MONACO
Tél. : +377 93 10 81 00
Fax : +377 93 10 81 40
Mél : info@iho.int
Web :www.iho.int

John NYBERG – Directeur, programme technique

- HSSC et entités subordonnées ;
- Relations avec le GGIM, l'ABLOS, l'AISM, l'ACI, l'IEC, l'ISO et d'autres organisations pertinentes, concernant le programme du HSSC ;
- Services de soutien technique ;
- Liaison avec les parties prenantes.

et les Commissions hydrographiques régionales suivantes :

- Commission hydrographique de l'Atlantique oriental ;
- Commission hydrographique de la mer du Nord ;
- Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional ;
- Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes ;
- Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest.

Luigi SINAPI – Directeur, programme de coordination et de soutien inter-régional

- L'IRCC, et ses entités subordonnées, incluant l'IBSC et la GEBCO ;
- Relations avec la FIG, le GEO, la COI, le secteur universitaire (enseignement et formation), et avec les autres organisations pertinentes concernant le programme de l'IRCC ;
- Renforcement des capacités, formation, enseignement et coopération technique, incluant le programme de travail de CB, le fonds et le budget de CB ;
- Publications de l'OHI ;
- Revue hydrographique internationale ;
- Assemblée de l'OHI ;
- Rapport annuel.

et les Commissions hydrographiques régionales suivantes :

- Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire ;
- Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes ;
- Commission hydrographique régionale du Pacifique sud-est ;
- Commission hydrographique de la zone maritime ROPME ;
- Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest.

3. Ceci constitue une répartition initiale des responsabilités, susceptible d'être ajustée dans le futur si le Secrétaire général considère que cela est nécessaire, notamment à la lumière des besoins nouveaux ou émergents.

4. Le Secrétaire général est convaincu que les dispositions prises ci-dessus permettront de fournir le service le plus efficace possible aux Etats membres et serviront au mieux les objectifs de l'Organisation.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

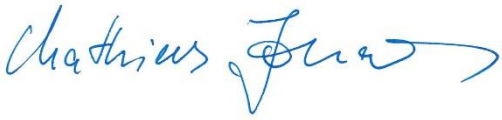

Dr Mathias JONAS
Secrétaire général